



COMMUNES ASSOCIEES
D'OUTARVILLE
LOIRET

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 08 septembre 2016 s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie d'Outarville, **le Lundi 12 septembre 2016**, à 20 heures trente, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMBRIN, Maire.

Étaient présents : Michel CHAMBRIN, Sylvain NAUDET, André VILLARD, Roselyne LACOMBE, Chantal IMBAULT, Auguste DA SILVA, Gwendoline DAVID, Michel TEIXEIRA, Daniel CHAIN, Philippe FOUCHER, Anne –Marie LIDDELL, Pauline LELUC.

Excusé : Yves Gaïtanaros, Isabel Marques, Pierre COISNON.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents en début de séance :	12
Nombre de conseillers arrivés en cours de séance :	1
Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :	12

Le Conseil Municipal a nommé Mme Gwendoline DAVID comme secrétaire de séance.

La séance est déclarée ouverte, M. le Maire informe que la séance de Conseil Municipal sera enregistrée.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre des remarques sur le compte rendu de la séance du 28 Juin dernier afin de pouvoir par la suite procéder à son approbation.

Le compte rendu de la séance du 28 juin 2016 est adopté à 11 voix pour et 1 abstention.

Les membres du Conseil ont examiné les points suivants, à l'ordre du jour.

DELIBERATIONS :

1-Décision modificative sur le Budget Assainissement – Redevance modernisation des collectes au titre de 2013.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu d'effectuer une décision modificative sur le budget assainissement, compte tenu d'un échéancier de paiement établi en 2014 afin de régler auprès de l'Agence de l'Eau, la redevance pour modernisation des collectes domestiques au titre de 2013.

Le solde s'élève à : 5488.27 euros

Soit

Chapitre 11 Entretien et Réparations

Article 61528 : - 5500.00€

Chapitre 014 Atténuation de produits

Article 706129 : +5500.00€

Monsieur le Maire décide de procéder au vote :

Conseillers présents :	12
Conseillers représentés :	0
Ayant voté pour :	11
Ayant voté contre :	0
S'étant abstenu :	1
N'ayant pas pris part au vote :	0

Délibération 71-2016 (11 voix pour – 1 abstention)

2-Règlement d'utilisation des salles municipales

Monsieur le Maire explique que sur sa demande, le service administratif a élaboré un projet de règlement d'utilisation des salles municipales. Le précédent nécessitant un toilettage.

Monsieur le Maire interroge maintenant les membres du Conseil sur ce projet de règlement et les invite à formuler leurs observations :

M. le Maire indique que toutes les modifications seront prises en compte et procède au vote du règlement intérieur d'utilisation des salles municipales :

Vote

Conseillers présents :	12
Conseillers représentés :	0
Ayant voté pour :	11
Ayant voté contre :	1
S'étant abstenu :	0
N'ayant pas pris part au vote :	0

Délibération 72-2016 (11 voix pour – 1 voix contre)



COMMUNES ASSOCIEES
D'OUTARVILLE
LOIRET

3- Règlement d'utilisation de la salle des associations à caractère sportif.

Monsieur le Maire explique que sur sa demande, le service administratif a élaboré un projet de règlement d'utilisation de la salle des associations à caractère sportif. Le précédent nécessitant un toilettage.

Monsieur le Maire interroge maintenant les membres du Conseil sur ce projet de règlement et les invite à formuler leurs observations :

Diverses observations sont formulées et un débat s'engage sur l'utilisation de la salle des associations.

M. le Maire indique que toutes les modifications seront prises en compte et procède au vote du règlement intérieur d'utilisation de la salle des associations :

Conseillers présents : 12
Conseillers représentés : 0
Ayant voté pour : 10
Ayant voté contre : 0
S'étant abstenu : 2
N'ayant pas pris part au vote : 0

Délibération 73-2016 (10 voix pour – 2 abstentions)

II – Décisions

Décision 2016-12

M. le Maire fait part au Conseil de sa décision 2016-12 prise en vertu de la délégation donnée au maire par le Conseil le 14 avril 2014, pour la signature du devis de l'entreprise AB2 Signalisation d'un montant de 2058.50€HT soit 2 470.20 € TTC pour les travaux d'aménagement de sécurité routière rue de Lambreville.

La dépense sera imputée en section d'investissement au chapitre 21 article 2152.

Les travaux commenceront le 20 septembre pour une durée d'une journée.

Décision 2016-13

M. le Maire fait part au Conseil de sa décision 2016-13 prise en vertu de la délégation donnée au maire par le Conseil le 14 avril 2014, pour la signature du devis de l'entreprise JPP EQUIPEMENT d'un montant de 7 862.02 € HT soit 9 434.42 € TTC pour la fourniture de jeux pour enfants destinée à l'aire de jeux qui sera aménagée dans le parc communal.

La dépense sera imputée en section d'investissement au chapitre 23 article 2312.

Décision 2016-14

M. le Maire fait part au Conseil de sa décision 2016-14 prise en vertu de la délégation donnée au maire par le Conseil le 14 avril 2014, pour la signature du devis de l'entreprise JPP EQUIPEMENT d'un montant de 1 431.18€ HT soit 1 717.42 € TTC pour la fourniture de mobilier urbain afin d'aménager la parc communal.

La dépense sera imputée en section d'investissement au chapitre 21 article 2188.

Décision 2016-15

M. le Maire fait part au Conseil de sa décision 2016-15 prise en vertu de la délégation donnée au maire par le Conseil le 14 avril 2014, pour la signature du devis de l'entreprise JPP EQUIPEMENT d'un montant de 240.00€ HT soit 293.04 € TTC pour la fourniture de tables destinées à équiper la salle municipale d'Allainville.

La dépense sera imputée en section d'investissement au chapitre 21 article 2184.

Décision 2016-16

M. le Maire fait part au Conseil de sa décision 2016-16 prise en vertu de la délégation donnée au maire par le Conseil le 14 avril 2014, de signer les propositions tarifaires de l'entreprise AKINET pour la fourniture de consommables et produits d'hygiène et d'entretien pour 160.12€HT soit 192.20€TTC et la prestation vitrerie des bâtiments pour 700.00€HT soit 840.00€TTC.

La dépense sera imputée en section de fonctionnement au chapitre 11 article 611.

Décision 2016-17

M. le Maire fait part au Conseil de sa décision 2016-17 prise en vertu de la délégation donnée au maire par le Conseil le 14 avril 2014, de signer la proposition de la SPL INGENOV 45 pour effectuer un audit de sécurité pour les travaux de voirie d'un montant de 350.00 € HT soit 420.00 € TTC pour les travaux d'aménagement et de réfection de la voirie dans la rue d'Arconville et rue des Archives.

La dépense sera imputée en section de fonctionnement au chapitre 20 article 2031.

Le Conseil Municipal a pris acte de ces décisions.



COMMUNES ASSOCIEES
D'OUTARVILLE
LOIRET

III- Affaires diverses

Exposition « Les ECO-GESTES »

Une nouvelle exposition est accessible au public depuis le 1^{er} septembre et jusqu'au 26 sur le thème des Eco Gestes. Cette exposition sera présentée au Club des Anciens en présence d'un animateur.

Agence Postale Communale :

L'agence postale communale ouvrira ses portes, le 13 octobre avec les horaires suivants du Lundi au Samedi de 9h15 à 12h15.

Opération Zéro Pesticides :

Monsieur le Maire explique que c'est avec grand plaisir qu'il a signé samedi 10 septembre « la charte zéro pesticide » en présence de Marianne Dubois. Il affirme engager avec motivation la commune dans cette démarche et sensibiliser les agents du service technique sur les nouvelles méthodes de travail à adopter.

Cabinet Médical

Le Maire revient sur l'installation du médecin au cabinet médical et fait part des excellents retours dont il a eu écho.

Cuisine

La consultation des différents prestataires pour le projet de création de la cuisine de la salle des fêtes a été menée courant juillet.

ESPACE DE LOISIRS

Le Maire informe que l'ensemble des jeux et mobilier urbain a été livré. Il précise avoir reçu un devis pour l'aménagement du terrain et la pose des jeux, et est toujours dans l'attente du 2^{ème} devis.

Il souhaite pouvoir prendre une décision en fin de semaine.

M le Maire envisage un début des travaux fin octobre.

Schéma directeur d'assainissement de la station d'épuration.

M. le Maire explique que le projet avance également puisque l'ouverture des plis en commission a eu lieu le 05 septembre 2016 en présence de M. Camplo du Syndicat de Pays. Ce dernier est en cours d'analyse des offres.

Monsieur le Maire informera le Conseil des résultats de cette analyse.

ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire fait part des deux réunions organisées pour le projet de renouvellement de candélabres d'éclairage public sur Epreux, en présence du maire délégué de Saint-Péravy-Epreux et du chargé de mission du Conseil en Energie Partagé. Différentes solutions ont été envisagées.

Le Maire explique qu'il fera un retour sur la question au prochain conseil.

BAFN

Suite à la commission générale du 8 septembre en mairie, monsieur le maire indique avoir adressé un courrier à M le Président de la CCPNL dont tous les membres du Conseil ont eu copie.

Dans la teneur de ce courrier, monsieur le maire a rassuré la Communauté de Communes sur le fait que les élus d'Outarville ne s'opposent pas au transfert de la compétence de cet équipement sportif. Néanmoins, le maire a indiqué dans ce courrier, vouloir connaître au préalable, les répercussions de ce transfert sur l'attribution de compensation.

Par conséquent l'arrêté de fermeture provisoire du bassin a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2016.

MSAP

Monsieur le Maire rend compte de la réunion du 8 septembre, en mairie, en présence de Madame Marianne Dubois (Députée), Messieurs Hugues Saury, (Président du Conseil Départemental) Frédéric Néraud (Vice - Président du Conseil Départemental), Marc Gaudet (Vice – Président du Conseil Départemental), les présidents des communautés de communes du Beunois et de la Plaine du Nord Loiret, les maires d'Artenay, Patay, Chatillon, Bellegarde ect..

Monsieur le Maire a posé la candidature d'Outarville, pour recevoir une Maison de Services au Public dans les locaux de la mairie. Ce projet consiste en un lieu d'accueil du public, en partenariat avec les principaux prestataires de services publics (Caf, Cparam, Carsat, Pôle Emploi, Maison de Justice...).

Une mise à disposition d'un équipement bureautique avec accès internet, une mise en relation avec les divers prestataires au moyen d'une borne Visio Conférence. L'objectif de cette MSAP est la réduction des inégalités sociales et territoriales dans l'accès aux services, le maintien du service public en milieu rural et l'amélioration de la qualité des services aux citoyens. Monsieur le Maire s'est rendu à la Communauté du Beunois ayant le label MSAP pour présentation.

Le Maire ajoute qu'Outarville tient une position privilégiée pour ce dispositif en sa qualité d'ancien chef-lieu de canton.



COMMUNES ASSOCIEES
D'OUTARVILLE
LOIRET

FLASH MENSUEL

Il a été choisi de communiquer différemment le flash mensuel aux habitants. Il a donc été privilégié une mise à disposition de ce petit journal mensuel chez les commerçants et autres prestataires.

Le flash mensuel sera systématiquement mis sur le site internet de la mairie. Chaque administré a reçu un courrier l'informant du nouveau mode de communication du journal à partir de septembre, avec la possibilité de communiquer une adresse mail afin qu'il leur soit adressé chaque mois.

TROUBLES DU VOISINAGE

Monsieur le Maire a été destinataire d'une pétition pour troubles du voisinage ainsi que de plusieurs courriers. Il déclare avoir fait le nécessaire pour régler ce problème.

III – Tour de Table :

Chantal Imbault fait un retour sur la journée citoyenne qui s'est déroulée sur Acquebouille, le 10 juillet. Divers menus travaux de réfection ont été effectués sur la commune. Une journée qui s'est terminée par un moment de convivialité autour d'un repas.

Philippe Foucher signale qu'il y a un manque d'entretien dans certains secteurs des communes et que le problème devient récurrent.

Michel Teixeira fait écho des commentaires positifs qu'il a eu sur le fleurissement de la commune en 2016. Une discussion s'engage sur la démarche zéro pesticide...

Roselyne Lacombe remercie vivement Mme Françoise Videau et M. Bruno Foucher pour leur disponibilité durant le mois d'août pour la vente du pain et légumes sur la commune. Elle remercie également M. Mme Chain et Mme Picart qui ont effectué un travail remarquable de restauration des statues de l'église. Mme Lacombe ajoute que Mme Chain représentera l'association « UFC Que Choisir » et tiendra une permanence à la mairie pour aider les administrés dans les divers litiges qu'ils peuvent rencontrer.

André Villard fait part au Conseil de l'assemblée générale d'Approlys et du projet de fusion de ces centrales d'achats au niveau régional.

Sylvain Naudet revient sur « la fête de la patate » et précise que cette manifestation a su fédérer plusieurs associations, mentionne le partenariat avec « Les 3 Laboureurs », approuve ce moment convivial. Il note qu'effectivement des points seront à améliorer pour l'organisation de cette fête en 2017. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

Fait à Outarville, le 12 septembre 2016

Le Maire

Michel CHAMBRIN

